

Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis

3, rue du Château d'Eau – 75010 PARIS – Tél. : 01 44.84.50.40 – Site : www.cgt-taxis.fr – Mail : contact@cgt-taxis.fr

« *La vie est un cauchemar en taxi à Paris...* »

Paris, le 13 février 2026

Courrier envoyé aux candidats à la Maire de Paris : CHIKIROU, DATI, BOURNAZEL et GREGOIRE.

Les chauffeurs de taxis parisiens sont très mécontents des dernières mandatures. En effet, nos conditions de travail se sont sans cesse détériorées. La Mairie de Paris a une grande responsabilité dans cette situation car elle n'a jamais été à l'écoute de nos nombreuses alertes.

Par exemple, nos dénonciations de l'occupation illégale et permanente de l'espace public par les VTC au vu de tous, n'ont jamais été suivies d'actions de la Mairie qui est restée passive. A contrario, nous constatons le saccage de l'espace public dédié aux taxis (les stations) par la Mairie. Dans le même temps, nous subissons de nouvelles contraintes fortes en termes de conditions de circulation encore une fois conséquences de la politique mis en place par la Mairie sans tenir comptes des professionnels comme les taxis.

Dans le cadre de votre candidature, nous souhaiterions connaître vos actions, vos engagements sur ces sujets vitaux pour les milliers de travailleurs du taxi parisien.

L'occupation illégale de l'espace public par les VTC sans aucune réaction de la Mairie

Le premier point déplorable est l'invasion de l'espace public par des véhicules de transports privés, contrefaçons de taxis, qui ne disposent pas d'autorisations administratives comme les taxis mais qui pourtant, polluent l'espace public en permanence dans tout Paris en quête de clientèle.

Cette occupation illégale et nuisible est incitée par les plateformes de type UBER. Rappelons que ce mode de fonctionnement du VTC est en totale illégalité avec les textes, notamment l'article L 3122-9 du code des transports¹. Cela constitue évidemment une concurrence illégale pour le taxi et force est de constater que la Maire de Paris n'a pas su ou n'a pas voulu réagir face à cette invasion fortement préjudiciable.

Cette passivité de la Mairie est regrettable surtout lorsque l'on constate que dans d'autres grandes métropoles, Londres² ou New-York³ par exemple, les maires participent activement à la défense du taxi face aux multinationales prédatrices car il en va de l'intérêt général.

La Mairie par sa passivité semble admettre cette politique de déréglementation qui livre pourtant des dizaines de milliers de travailleurs dans les griffes de multinationales voraces. Cette absence de manifestation de la puissance publique constitue pour la CGT-Taxis un véritable renoncement à défendre un Paris juste et équitable.

Quelles seront vos positions sur ces problèmes fondamentaux et quelles sont les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour que la loi soit respectée et que l'espace public ne soit plus envahi ?

¹ « Dès l'achèvement de la prestation commandée au moyen d'une réservation préalable, le conducteur d'une voiture de transport avec chauffeur dans l'exercice de ses missions est tenu de retourner au lieu d'établissement de l'exploitant de cette voiture ou dans un lieu, hors de la chaussée, où le stationnement est autorisé, sauf s'il justifie d'une réservation préalable ou d'un contrat avec le client final. »

² <https://www.lefigaro.fr/international/2016/09/14/01003-20160914ARTFIG00318-le-maire-de-londres-en-guerre-contre-uber.php>

³ <https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/new-york/reportage-a-new-york-les-attentes-des-chauffeurs-de-taxi-qui-ont-porte-zohran-mamdani-a-la-mairie-ddad49e0-dc35-11f0-8d76-cbe9a6da9c82>

Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis

3, rue du Château d'Eau – 75010 PARIS – Tél. : 01 44.84.50.40 – Site : www.cgt-taxis.fr – Mail : contact@cgf-taxis.fr

Comptez-vous par exemple étudiez la mise en place de zone blanche où les plateformes VTC ne pourront pas distribuer de courses ?

La dégradation de l'espace public : stations de taxi, gares et racolage

Là encore, depuis plusieurs mandatures, la Mairie a entrepris une destruction de nos stations de taxi. Nos stations sont sans cesse déplacées, invisibilisées, amputées et dans certains cas supprimées, sans que jamais l'avis des organisations représentatives ne soient prises en compte.

Les gares parisiennes sont aussi devenues aujourd'hui des repoussoirs. De nombreux taxis ne peuvent plus s'y rendre tant elles sont devenues inaccessibles et où la verbalisation outrancière est devenue la norme. De même, en sortir relève aussi de l'exploit puisqu'il faut maintenant des dizaines de minutes pour s'extirper de certaines gares tant l'aménagement urbain est chaotique.

Les gares et les sites touristiques sont également devenus pour les voyageurs et les touristes des zones de non-droit où ils se font racoler constamment par des bandes organisées à des tarifs prohibitifs en dehors de tout cadre légal. La CGT-Taxis n'a de cesse de dénoncer cette situation depuis des années mais la permanence de cette situation démontre que la puissance publique n'a pas mis les moyens nécessaires pour mettre fin à ces pratiques ou a minima les contenir.

Que comptez vous faire pour rétablir les stations historiques du taxi et ainsi offrir aux parisiens et aux visiteurs un service sécurisé et à tarif public ? Comment comptez vous mettre fin à l'omniprésence des racoleurs dans les gares et les sites touristiques ? Avez-vous l'ambition de mettre en place une véritable politique du taxi digne d'une grande capitale comme Paris ?

Une circulation dégradée

Si nous comprenons évidemment la nécessité de réduire la circulation automobile dans Paris nous ne comprenons pas que les taxis ou les bus RATP voient leurs conditions de circulation dégradées. En effet, nous sommes une partie de la solution à une ville avec moins de voiture. Nous déplorons ainsi une forte baisse de la vitesse de circulation dans Paris malgré les voies réservées puisqu'aujourd'hui, sur certain tronçons et à certaines heures, nous atteignons à peine les 6,5km/h⁴.

Les taxis sont évidemment impactés par cette baisse de la vitesse de circulation puisque notre nombre de courses ne peut que diminuer dans ces conditions, ce qui a une influence négative sur nos revenus et nous contraints à faire des journées d'une quinzaine d'heures.

L'augmentation incontrôlée du nombre de cyclistes, si elle s'entend encore une fois d'un point de vue de santé publique, ne peut pas se faire sans règles, or, c'est le désordre qui prévaut. Cela participe à rendre nos journées de conduite, déjà longues et harassantes, encore plus stressantes et épuisantes. Le code de la route est ignoré en effet par de nombreux cyclistes mettant en danger leur santé mais aussi celle des piétons, tout en occasionnant un véritable stress chez les autres usagers de la route.

L'espace public est également devenu une zone d'expérimentation où tout semble possible notamment pour les grandes entreprises. L'exemple des trottinettes en libre-service illustre l'aberration de telle décision irréfléchie puisqu'il a fallu plusieurs accidents pour que la municipalité prenne conscience des dangers de cette politique. Il faut cesser ce pilotage à vue sans projet de société cohérent. A l'heure où des multinationales font du lobbying pour imposer la voiture autonome dans l'espace public, il faudrait éviter de reproduire les mêmes erreurs.

⁴ Circulation des bus, peut mieux faire, *Le Parisien*, 27/01/2026

Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis

3, rue du Château d'Eau – 75010 PARIS – Tél. : 01 44.84.50.40 – Site : www.cgt-taxis.fr – Mail : contact@cgt-taxis.fr

Enfin, il est apparu des nouvelles voies réservées où les taxis ont été exclus comme rue de Bagnolet, la place Denfert-Rochereau dans sa nouvelle version ou l'A3 qui mène à la Porte de Bagnolet⁵. Cela remet en cause une doctrine admise depuis plus de trente ans qui considérait les taxis comme un véritable complément du service public, car rappelons le, nous bénéficions de ce droit d'utiliser les voies réservées car nous avons le devoir de travailler avec un tarif public fixé par le Ministère des Finances. Les voies réservées ne sont pas un privilège mais la juste contrepartie de nos devoirs.

Comptez-vous améliorer notre vitesse de circulation ? Quels sont vos engagements pour permettre aux taxis l'accès à toutes les voies réservées du Grand Paris ? Quelle est votre position face aux appétits voraces des multinationales qui sous couvert de modernité veulent envahir et privatiser l'espace public ?

Dans l'attente de vos réponses afin d'informer nos adhérents, nous vous transmettons nos salutations distinguées.

Pour la CSCC CGT-Taxis,
Un secrétaire : M. ABID

⁵ <https://cgt-taxis.fr/alerte-sur-la-voie-reservee-de-la3-les-taxis-sont-exclus-et-verbalises-la-cgt-taxis-denonce-cette-situation/>